

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Liste des délibérations examinées au cours de la séance du**  
**Mercredi 24 Juin 2026**



Numéro de la Délibération	Titre de la délibération	Résultat du vote	
Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juin 2026		Adopté à l'unanimité	
<b>A. Fonctionnement de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)</b>			
D2026-6-6-1a	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Côtiers Ouest Cotentin (SAGE COC) – Désignation des représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau au Comité Syndical	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
		<b>M. Sylvain LEROYER</b>	<b>M. Denis JOUALT</b>
D2026-6-6-1b	SIRTOM Flers/Condé – Constitution de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) – Désignation de représentants	<b>Mme Marie-Line LEVALLOIS</b> <b>M. Hervé PONDEMER</b>	
<b>B. Urbanisme/Habitat/Gens du Voyage</b>			
➤ <b>Habitat</b>			
D2026-6-6-2	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et OPAH de Renouveau Urbain (RU) multi-sites 2024-2028 : Modification n°2 des règlements d'attribution des subventions	Adopté à l'unanimité	
<b>C. Environnement</b>			
➤ <b>Gestion des déchets</b>			
D2026-6-6-3	Convention de remboursement de travaux entre le SEROC et l'Intercom de la Vire au Noireau – Travaux de la nouvelle déchèterie et quai de transfert	Adopté à l'unanimité	
D2026-6-6-4	Convention de remboursement de matériel avec le SIRTOM Flers-Condé	Adopté à l'unanimité	
D2026-6-6-5	Mode de financement du service public des déchets ménagers et intégration d'une tarification incitative au 1 <sup>er</sup> janvier 2028 :	<i>Mme la Présidente a sollicité l'examen à huis clos pour cette délibération</i> <i>Conformément aux dispositions de l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme la Présidente de séance a ainsi demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le huis clos.</i>	
	<ol style="list-style-type: none"> <li>Étendre à l'entier territoire le financement du service public des déchets en instituant la taxe TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 et supprimer par conséquent la redevance instituée sur la commune de Souleuvre en Bocage.</li> <li>Instituer une taxe incitative à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2028 via la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative).</li> </ol>	<b>Adopté à la majorité</b> <b>42 pour et 7 contre</b>	
		<b>Adopté à la majorité</b> <b>43 pour ; 4 contre et 2 abstentions</b>	

	<p>3. Plafonner les bases locatives suivant l'article 1522 du CGI I. (Code Général des Impôts) afin d'écarter les bases des valeurs locatives les plus élevées et niveler l'hétérogénéité des bases locatives constatée dans les communes membres de l'intercom.</p>	<p><b>Adopté à l'unanimité</b></p>
--	--	------------------------------------

Vire Normandie, le 24/06/2026

Signature du Secrétaire de Séance  
Mme Roselyne DUBOURGUAIS



Signature de la Présidente de l'Intercom  
de la Vire au Noireau  
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE

